



**Arbois**  
JURA

Envoyé en préfecture le 05/08/2024

Reçu en préfecture le 05/08/2024

Publié le 05/08/2024

ID : 039-213900137-20240730-D\_22\_24-AU



## DECISION 22/24

### Objet : Attribution de subventions - aides complémentaires Habitat

La Mairie de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL 23.11.06-01 du Conseil Municipal du 6 novembre 2023,  
- créant :

- un dispositif d'aides complémentaires pour l'habitat,
  - un comité d'instruction chargé d'examiner les demandes et de donner un avis
- déléguant à Madame la Maire le pouvoir d'attribuer et notifier ces aides conformément à l'avis du comité d'instruction des aides complémentaires à l'OPAH,

Vu la délibération DEL 23.11.06-02 du Conseil Municipal du 6 novembre 2023, actant la composition du comité d'instruction des aides complémentaires à l'OPAH,

Considérant le résultat du comité d'instruction des aides complémentaires à l'OPAH réunit le 3 juin 2024,

### DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :
  - Dossier HAB-ARB-0003/24 : 3 000 € pour la création d'un espace extérieur avenue Pasteur.
  - Dossier HAB-ARB-006/24 : 5 000 € pour la réhabilitation globale d'un logement vacant de 60 m<sup>2</sup> situé rue de la Résistance.
  - Dossier HAB-ARB-008/24 : 3 000 € pour la création d'un espace extérieur rue Cournot.

Arbois, le 30 juillet 2024

La Maire,

Valérie DEPIERRE

